

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-14-4-12

Séance du vendredi 6 novembre 2009

### **MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2009 MOBILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature de la convention bilatérale FSE au titre de 2009, entre le Conseil Général et EPICEA ayant sollicité le fonds européen dans le cadre de la politique départementale d'insertion, et dont l'action a reçu un avis favorable en Comité de Programmation Régional Alsace. La convention est jointe au présent rapport.
- ❖ Autorise le versement de la subvention à EPICEA pour un crédit s'élevant à 56 945 € et prélevé sur l'opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-544-6574-3047-010.

- ❖ Valide les montants FSE pour les trois opérations de l'année 2007 concernées par le contrôle de service fait citées dans le rapport pour permettre au Conseil Général du Haut-Rhin de recevoir ces fonds lors de la remontée des dépenses.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions